INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal tenue le **3 novembre 2026** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Éric Côté

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

26-11-331

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - Modifications du règlement numéro 539-26
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

26-11-332

3 - Modifications du règlement numéro 539-26

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 539-26 à la suite d'ajout des frais de financement de 60 544$ à l'emprunt de 605 546$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a décrété, par le biais du règlement numéro 539-26, une dépense de 605 546$ et un emprunt de 605 546$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'inclure dans le règlement les frais de financement de 60 554$ à l'emprunt et au montant de dépense, soit une dépense de 666 101$ et un emprunt de 666 101$;

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution
ou annotation

Il est, par conséquent, proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Daniel Boulet et résolu unanimement des élus présents :

QUE le titre du règlement numéro 539-26 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 539-26 décrétant des dépenses de 666 101$ et un emprunt de 666 101$ pour la réalisation de travaux pour l'implantation de nouvelles installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques ainsi que pour la mise aux normes de telles installations.»;

QUE le sixième « attendu » du règlement numéro 539-26 est remplacé par le suivant : « ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 666 101$ pour pouvoir effectuer les travaux visés par le PUIT volet 1;»;

QUE l'article 2 du règlement soit remplacé par ce qui suit : "Afin de financer la mise en œuvre du volet 1 du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT), tel que décrété dans la convention de la subvention, dont copie est joint en annexe « A » au présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme jusqu'à concurrence de 666 101$, taxes incluses pour la réalisation des travaux pour l'implantation de nouvelles installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques ainsi que pour la mise aux normes de telles installations sur des résidences principales ou secondaires existantes âgées d'au moins cinq (5) ans.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

26-11-333

5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 12.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire